



**CONTRAT DE VOYAGE FORFAIT TOURISTIQUE
THE GREEN EXPEDITION - AEROPOSTALE
EN VÉHICULES ELECTRIQUES 2023
VERSION « MOTOS »**

INFORMATION PRECONTRACTUELLE

I/ IDENTIFICATION DES PARTIES

L'ORGANISATEUR / LE VENDEUR

NOM

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

Dénomination sociale de l'entreprise

SARL VOYAGES HORS DES SENTIERS BATTUS - HSB VOYAGES

N° Immatriculation

IM072100001

Adresse

5 rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME Tel. 02 43 20 21 69

Email. ato@atypik-travel.com – www.ato.fr

LE CLIENT

Le contractant est le voyageur OUI NON

NomPrénom.....

Nom de jeune FilleNationalité.....

Adresse

Date de naissance ____/____/____ Tél. fixe : ____!____!____!____!____! Portable : ____!____!____!____!____!

E-mail.....@.....

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION / HSB VOYAGES - HORS DES SENTIERS BATTUS
5 rue de Mayenne
72140 SILLE LE GUILLAUME
ou un courrier électronique à info@atypik-travel.com

PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE NECESSITE (mention obligatoire) - PARTICIPANT 1

NomPrénom.....

Nom de jeune FilleNationalité.....

Adresse

Tél. fixe : ___!___!___!___!___! Portable : ___!___!___!___!___!___!

E-mail.....@.....

Lien avec le(s) voyageur(s)

II/ INFORMATIONS VOYAGES

THE GREEN EXPEDITION EN VEHICULES ELECTRIQUES 2022

DÉPART LE 10/03/23

8 personnes minimum (8 motos)

ALLER	RETOUR
Départ de France* Jour : 10/03/2023	Fin du programme : Arrivée à Cap Juby Arrivée à Cap Juby le 18/03/2023*
DESTINATION	FRANCE – ESPAGNE – MAROC
TYPE DE VOYAGE	Raid aventure – Itinéraire libre jusqu'à CASABLANCA
REPRESENTANT LOCAL	Au Maroc
TYPE DE TRANSPORT	Votre propre moto
MODE D'HÉBERGEMENT	Hébergement en hôtels 4* (NL) ou bivouac à partir de Casablanca (sauf impossibilité) du 14 au 19 mars 2023.
REPAS	Demi-pension à partir de Casablanca, du dîner du 14 mars jusqu'au petit-déjeuner du 19 mars 2023.
VISITES ET EXCURSIONS	Selon programme joint

*Ville, dates, compagnie et horaires non connus au moment de l'établissement du contrat, à confirmer et soumis à modification du programme.

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et [en cas de transport] l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

INFORMATIONS SUR LE VÉHICULE

VÉHICULE ENVISAGÉ
MARQUE DU VEHICULE :
TYPE DE VEHICULE :
IMMATRICULATION :
ANNÉE DE MISE EN CIRCULATION :
CONSOMMATION KWH :
CAPACITÉ PACK BATTERIE :
DIMENSIONS DU VÉHICULE (tout compris)
LARGEUR :
LONGUEUR :
HAUTEUR :

3 DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRESTATIONS AU CONTRAT :

- **Du départ le 11/03/2023 de Toulouse jusqu'à l'arrivée à Tanger :** Sans assistance (esprit course au large. L'organisateur ATO (Atypik Travel Organisation) ne fournira aucune assistance mécanique/logistique/médicale entre le point de départ et l'arrivée à Tanger (Maroc). Cependant une Hotline sera à disposition pour d'éventuels supports techniques (tout recours à celle-ci pourra entraîner des pénalités). Les participants seront munis d'une balise de géolocalisation qui les localisera et pourra donner l'alerte en cas de nécessité. Comme sur une course au large, les participants seront soumis à une obligation d'assistance entre eux. Hébergement et frais de bouche à la charge du participant.
- **A partir de l'arrivée au Maroc (Tanger):** Une assistance mécanique, logistique ainsi qu'une aide médicale seront fournis pour les concurrents.
- **A partir de l'arrivée à Casablanca le 14/03/2023:** Tous les hébergements, dîners et les points de ravitaillement seront organisés (inclus dans les frais d'inscription).

ELIGIBILITÉ

Les participants devront utiliser une moto à motorisation 100 % électrique qui devra, de préférence, être référencée sur le site "abetterrouteplanner.com". Sur ce planificateur de trajet, la moto doit pouvoir effectuer la traversée de l'Espagne (Toulouse – Algéciras) en moins de 35 heures (à titre d'exemple, une ZERO SDS ZF14.4 remplit cette condition).

NB : Pour les motos, il n'y aura pas de catégories différentes.

ACCESSIBILITE

Si vous avez des demandes ou craintes qui peuvent impacter la réalisation du voyage, merci de nous contacter pour vérifier l'adéquation du voyage à vos besoins.

TRANSPORT RETOUR DU VÉHICULE (OPTION)

L'option rapatriement du véhicule jusqu'en France est disponible. Celui-ci fera l'objet d'un contrat spécifique.

ITINERAIRE*

Circuit de 6 jours / 5 nuits – du 14 au 19 mars 2023

Programme communiqué au client

 OUI NON

*Programme remis à l'inscription et susceptible de modifications avant le départ et pendant le périple

HÉBERGEMENT*

Hébergements en hôtels 4* (NL) ou bivouac (sauf impossibilité).

REPAS*

En demi-pension boissons incluses - du dîner du 14 mars 2023 au petit-déjeuner du 19 mars 2023

ACTIVITES INCLUSES DANS LE FORFAIT*

Le programme des visites et des excursions sera communiqué ultérieurement par l'organisation.

*Programme remis à l'inscription et susceptible de modifications avant le départ et pendant le périple

III/ FORMALITES

FORMALITES – POLICE

A / Pour les ressortissants français :

- Passeport (date de validité postérieure d'un an à la date du retour soit jusqu'au 19 mars 2024 avec 2 pages vierges en vis-à-vis)
- Autre : détenir un permis de conduire national et international valide.
- Certificat médical d'aptitude (formulaire communiqué ultérieurement et à remettre 2 mois avant le départ au représentant médical du périple)

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination. Il appartient au client de vérifier la validité des documents mentionnés. Formalités sanitaires : aucune formalité sanitaire particulière à ce jour / vaccination courante à jour

.....
Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat. Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : <https://www.pasteur.fr/> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

B / Mineurs :

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

IV/ PRIX ET ANNULATION

PRIX DU VOYAGE (forfait de base)*

Base 8 personnes / 8 motos minimum	1900 € par personne
Supplément Chambre individuelle	750 € par personne

*TVA applicable pour les sociétés

CONDITIONS DE REALISATION ET D'EXECUTION

PRIX INCLUANT / N'INCLUANT PAS

CE PRIX COMPREND

- ✓ Hébergement en demi-pension pour deux personnes (chambres twins avec deux lits simples) : 5 nuits au Maroc
- ✓ Assistance logistique et électrique au Maroc : Électricien responsable de la recharge, véhicules d'appui, matériel de dépannage, points de recharge.
- ✓ Aide médicale (soins de premiers secours puis acheminement vers cabinet médical ou centre hospitalier si nécessaire)
- ✓ Les boissons (1 eau minérale + 1 soda ou 1 bière locale ou 1 verre de vin) pour les dîners.
- ✓ Les excursions, visites et soirées mentionnées au programme (soumis à modification avant le départ et pendant le périple)
- ✓ Les services et frais de vie de l'organisation sur toute la durée du parcours (accompagnateurs, guides locaux, mécaniciens, ...)
- ✓ Une Hotline mise en place entre Toulouse et Tanger pour une assistance téléphonique des participants.
- ✓ Badges de recharge à partir du Maroc
- ✓ Le stationnement des véhicules le soir aux hôtels (ou autre) à partir de Casablanca.
- ✓ Le kit de voyage : carnet de voyage, polos, stickers de l'organisation, ...

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✓ Le supplément chambre individuelle 750€/personne (optionnel)
- ✓ L'assurance responsabilité civile du véhicule (obligatoire)
- ✓ L'assurance multirisques (annulation, bagages, interruption de séjour et assistance rapatriement et soins à l'étranger) et l'assurance Protection Sanitaire. Proposées par l'organisation et fortement conseillées.
- ✓ Les pourboires : environ 40€ par personne sur la prestation au Maroc (une gestion centralisée par l'organisation)
- ✓ Les extras et dépenses personnelles (téléphone, internet, ...)
- ✓ Une caution de 1000€ par équipage (couvrant l'avancement des pièces mécaniques ou électriques et la non restitution ou détérioration du matériel de géolocalisation).
- ✓ Les pièces de rechange et leur transport en cas d'acheminement à partir de la France
- ✓ Les passeports, les permis de conduire nationaux et internationaux
- ✓ Les hausses éventuelles : taxes aéroportuaires, devises, ...
- ✓ Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend »

CONDITIONS ET REGLEMENT

FORFAIT VOYAGE (base chambre twin) :

Prix du voyage **	1900 €* / personne
1er acompte à l'inscription	500 €* / personne + Assurances si souscrites
2ème acompte avant le 10 novembre 2022	700 €* / personne + 750 €/pers - supplément individuel (si souhaité)
Solde 2 mois avant le départ, soit au 10 janvier 2023	700 €/pers

*Le tarif n'inclut pas les assurances multirisques et l'option Protection sanitaire Assurever facultatives mais fortement conseillées

**TVA applicable pour les sociétés

PRESTATIONS	PRIX (U)	QUANTITE	MONTANT
FORFAIT VOYAGE			
Forfait de base selon programme en chambre TWIN en demi-pension	1900 €/pers	1	1900
Supplément chambre individuelle	750 €/pers		
SOUS TOTAL			
ASSURANCES ASSUREVER – A SOUSCIRE IMPERATIVEMENT A L'INSCRIPTION (SI SOUHAITEES)			
Assurances Multirisques (Annulation - assistance / rapatriement – frais médicaux - bagages - interruption de séjour) * AVEC Option Protection Sanitaire			
Assurance ASSUREVER* sur forfait de base chambre TWIN en demi-pension	95 €/pers		
Option protection sanitaire	19 €/pers		
Assurance ASSUREVER* sur supplément individuel	37,5€/pers		
Option protection sanitaire sur supplément individuel	7,5€/pers		
SOUS TOTAL			
TOTAL			
1^{ER} ACOMPTE VERSE LE ____/____/____			
RESTE DU SELON CONDITIONS ET REGLEMENT (CI-DESSUS)			

*Assurances multirisques et option Protection Sanitaire ASSUREVER facultatives mais fortement conseillées.

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Les sommes sont à régler à l'ordre d'Atypik Travel Organisation, sans escompte et sans rappel de notre part, et à envoyer à Atypik Travel Organisation – 5 rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME. Règlement par carte bancaire possible.

PAIEMENT DU VOYAGE

- Je paie par chèque bancaire, la somme de.....€ à l'ordre d'Atypik Travel Organisation
- Je paie par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement) la somme de.....€
- Je paie en espèces (maxi. 1000€ par dossier) la somme de.....€

ASSURANCES MULTIRISQUES (annulation - assistance / rapatriement - bagages - interruption de séjour)

- Proposée par le vendeur OUI NON
- Acceptée par le client Refusée par le client

Assureur ASSUREVER Assurance Voyage Galaxy 2 / Mutuaide Assistance contrat n°5136

- Conditions générales transmises au client

OPTION ASSURANCE PROTECTION SANTAIRE (annulation / assistance rapatriement)

- Proposée par le vendeur OUI NON
- Acceptée par le client Refusée par le client

Assureur ASSUREVER Protection sanitaire / Mutuaide Services contrat n°2880

- Conditions générales transmises au client

Si vous ne souscrivez pas à l'assurance proposée, nous vous remercions de compléter impérativement les informations ci-dessous : Je suis assuré à titre individuel pour les garanties assistance, rapatriement et frais médicaux à l'étranger auprès de :

Compagnie :

N°de contrat :

Tel:..... Contact 24h / 24.....

REVISION DU PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création du produit « THE GREEN EXPEDITION 2023 - AEROPOSTALE ». Ils sont calculés de façon forfaitaire et comprennent exclusivement un ensemble de prestations décrites dans le programme du périple et la rubrique « Les prix comprennent ».

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (recharges), des redevances, taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour information, le taux de change en vigueur pour la tarification de ce voyage est de 1€=11,17 MAD au 10/04/2020. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation : conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais ci-dessous.

Frais d'annulation/résolution du contrat : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

Barème des frais d'annulation sur le forfait voyage

	Frais d'annulation forfait de base	Frais d'annulation supplément chambre individuelle
Entre l'inscription et le 09 novembre 2022	380 €/pers * soit 20% du montant total	
Entre le 10 novembre 2022 et le 09 janvier 2023	1140 €/pers * soit 60% du montant total	450€/personne soit 60% du montant total
Entre le 10 janvier 2023 et la date de départ	1900 €/pers * soit 100% du montant total	750€/personne soit 100% du montant total

**Quelle que soit la date d'annulation, l'assurance multirisques et option protection sanitaire ASSUREVER ne sont pas remboursables.*

Attention ! L'assurance multirisques et l'option protection sanitaire facultatives ne sont pas comprises dans le forfait.

Nous vous conseillons vivement de souscrire à celles-ci au moment de votre inscription.

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de 8 voitures (16 participants) n'est pas inscrit jusqu'à **3 mois avant le départ, soit le 10 décembre 2022.**

Le voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser, mais ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

INFORMATION CONTRACTUELLE ET CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

V/ CONTACT – RESPONSABILITE – RECLAMATIONS

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

- A l'assistance auprès d'un organisateur ou représentant A.T.O.
- Ou à:

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

5 rue de Mayenne

72140 SILLE LE GUILLAUME

Par courrier électronique à info@atypik-travel.com

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une incidence sur le montant des éventuels dommages et intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DU DETAILLANT

Nom : APST

Adresse : 15 avenue Carnot – 75017 PARIS

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE DU DETAILLANT

Nom : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MMA Adresse : 7 Place Saint Etienne – 72140 SILLE LE GUILLAUME

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

S'agissant d'un Raid, le client est informé que le contrat produit effet au moins 6 mois avant le départ.

RECLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client de toute réclamation, à l'adresse suivante :

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

5 rue de Mayenne

72140 SILLE LE GUILLAUME

par lettre RAR ou mail à info@atypik-travel.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

DEMANDES PARTICULIERES ET PREFERENCES DU OU DES VOYAGEUR(S)* :

.....

.....

.....

**Nous vous remercions de nous transmettre le plus tôt possible toute demande particulière selon leur faisabilité pour le voyage envisagé (régime alimentaire, allergies,...). A.T.O. en validera ou non la faisabilité.*

VI/ CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE POUR THE GREEN EXPEDITION 2023

MODIFICATIONS / ANNULATIONS A L'INITIATIVE D'ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

Nous pouvons être amenés à annuler un voyage ou un départ ne réunissant pas un nombre suffisant de participants, ou du moins à réajuster à concurrence de 8 % du montant du voyage le prix initial. Ce périple pourra être annulé 3 mois avant le départ, soit le 10 décembre 2022 s'il ne réunit pas au moins 8 voitures.

En cas d'annulation de voyage, le remboursement intégral des sommes versées pour ce voyage nous dégage de toute responsabilité, quelle que soit la date à laquelle survient cette annulation.

Nous nous réservons le droit de modifier l'agencement et le programme de ce circuit organisé, de substituer une prestation à une autre ou un moyen de transport à un autre, si les circonstances l'exigent.

Ces modifications sont faites néanmoins dans l'intérêt des participants. Dans le cas de changement intervenant au cours de ce voyage organisé, et ce, si les circonstances l'exigent, nul ne peut prétendre à quelque remboursement ou indemnité que ce soit.

ASSURANCES

Assurances à la personne :

Vous devez au minimum souscrire à l'inscription une assurance couvrant au moins l'assistance rapatriement. et les frais médicaux à l'étranger.

Assurance véhicule :

Le participant doit au minimum posséder une assurance responsabilité civile valide jusqu'à fin 2023 avec la mention du Maroc sur celle-ci.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au périple « THE GREEN EXPEDITION 2023 » proposé par Atypik Travel Organisation, il faut être titulaire d'un permis de conduire national et international et d'un passport valide jusqu'à fin mars 2024.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Les participants sont tenus d'être en possession des divers documents de voyage requis par les autorités des pays où ils se rendent ou dont ils reviennent ainsi que des pays par lesquels ils transitent. **En aucun cas, nous ne pouvons supporter les frais supplémentaires qui résulteraient de la non présentation des documents aux autorités des pays concernés.**

RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires, formalités administratives ou sanitaires, figurant dans le programme remis à l'inscription ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne peuvent constituer un engagement de notre part, compte tenu de la date de remise de ce programme au client. Seules les dispositions du présent contrat ont donc une valeur contractuelle. En aucun cas, Atypik Travel Organisation ne peut être tenu responsable du fait des circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable à l'acheteur. La notion de responsabilité civile (accident, incident, vol) variant de pays à pays suivant les législations, il est vivement conseillé aux clients de se garantir par une assurance individuelle.

- Responsabilité du client quelle qu'en soit la raison :
 - (1) Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.
 - (2) Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas au départ du voyage.
 - (3) Pertes et vols. Il appartient au client de toujours rester vigilant. Les objets ou effets personnels des clients restent placés sous leur responsabilité pendant toute la durée de leur voyage et de leur séjour, à moins qu'ils aient été placés dans les coffres mis à la disposition des clients par les prestataires. Hormis ce cas, Atypik Travel Organisation ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte ou du vol pendant les voyages et séjours. En cas de vol, il appartient au client de procéder à une déclaration de vol sur place auprès des autorités locales compétentes et d'en informer Atypik Travel Organisation.
- Responsabilité des prestataires locaux :

Chaque prestataire conserve à l'égard du client sa propre responsabilité selon la législation qui le régit ou les conventions internationales instituant notamment des limitations de responsabilité. Si la responsabilité d'Atypik Travel Organisation était engagée sur le fondement d'une faute commise par le prestataire local, elle serait limitée dans les mêmes conditions que celle du prestataire.

OBLIGATIONS DIVERSES DES PARTICIPANTS

- Les participants doivent disposer d'un véhicule en état de bon fonctionnement et répondant aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au code de la route, notamment être à jour du contrôle technique obligatoire.
- Les véhicules devront porter les adhésifs officiels de la manifestation (à charge d'Atypik Travel Organisation de les fournir) ainsi que les numéros dans les emplacements concernés. Les documents légaux doivent être en permanence à bord du véhicule (permis de conduire, carte grise, carte verte, contrat d'assurance).
- Les reportages, photos, images de télévision ou tout autre système audiovisuel ne peuvent être exploités sans l'accord écrit préalable d'Atypik Travel Organisation. Toute communication publique avant, pendant, ou après le raid, ne pourra être effectuée qu'avec l'accord de l'organisation qui demeure seule propriétaire de tous les droits y afférents.
- Atypik Travel Organisation assure l'assistance technique et médicale de premier secours (ou en liaison/appel à du personnel médical local) pendant la durée du raid sur le parcours défini dans le carnet de voyage à l'exclusion de tout autre itinéraire. Les consommations personnelles, pièces de rechange et acheminement des pièces de rechange sont à la charge des participants.
- Les équipages doivent strictement suivre les consignes de sécurité qui leur seront communiqués par Atypik Travel Organisation ainsi que le code de la route de chaque pays traversé.

- Les instructions d'Atypik Travel Organisation peuvent être à tout moment modifiées si les circonstances le nécessitent (problème politique ou administratif, perturbation climatique, grève, etc....). Atypik Travel Organisation restera seul juge de l'opportunité de ces décisions.
- Atypik Travel Organisation se réserve le droit d'exclure du raid les détenteurs ou usagers de produits prohibés, les participants ayant un comportement incompatible avec l'organisation du raid et son bon déroulement. Il en sera de même dans le cas du constat d'une conduite jugée dangereuse et inappropriée. Cette exclusion ne pourra donner lieu à aucune contrepartie, dédommagement et/ou remboursement.
- Le véhicule d'assistance fermera la piste du raid. En cas de destruction du véhicule du participant, l'équipage sera invité à bord d'un véhicule d'assistance pour rejoindre le lieu d'hébergement (carburant à la charge du client). Atypik Travel Organisation s'efforcera de proposer à ces participants des solutions leur permettant de suivre le Raid.
- En cas d'abandon quel qu'en soit la cause, les frais de rapatriement du véhicule (maritime, terrestre) resteront à la charge du client. Le participant devra prendre en charge la totalité du rapatriement du véhicule et tous les frais annexes provoqués par cette situation.
- Chaque participant reconnaît et accepte qu'il s'agisse d'un raid et non d'une épreuve sportive. En outre, par la signature du dossier d'inscription, il reconnaît avoir pleinement conscience des risques inhérents à la participation à ce genre d'évènement, et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare en conséquence assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité de « Atypik Travel Organisation » pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, etc, indépendants de toute faute de cette dernière. Ces engagements seront opposables aux ayants droits de chaque participant.

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER (Avant le 10/01/2023)

- 2 photos d'identité identiques (de photographe)
- Le certificat d'aptitude à remettre dûment complété par votre médecin traitant (communiqué ultérieurement)
- **Joindre les photocopies (ou scan) des documents suivants en haute définition**
 - ◆ des 2 premières pages du passeport (et avoir deux pages vierges minimum)
 - ◆ du permis de conduire national valide
 - ◆ du permis de conduire international valide
 - ◆ de la carte grise (recto-verso)
 - ◆ le numéro de châssis
 - ◆ le contrôle technique le cas échéant
 - ◆ dimensions du véhicule (hauteur / longueur / largeur / poids)
 - ◆ photos couleur du véhicule (plaques visibles : face, arrière / ¾ AV gauche et droite et ¾ AR gauche et droite)
 - ◆ une déclaration de la valeur du véhicule
 - ◆ de l'assurance du véhicule
 - ◆ une liste des accessoires présents dans le véhicule (GPS,...) – cependant il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule.
- **Dans le cas où le conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule, une attestation de prêt avec légalisation des signatures (en mairie ou office notarial) autorisant l'utilisation du véhicule sera nécessaire.**

TRÈS IMPORTANT : merci de nous signaler si vous êtes dans ce cas.

VII/ SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom).....agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie (1) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (2) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux- voyageurs du site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, (3) avoir pris connaissance de la brochure et/ou du devis et du programme de l'organisateur, ainsi que (4) des conditions de garantie des assurances souscrites et (5) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et enfin du formulaire d'information standard joint à ce document (6).

Je déclare en outre avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (CGV) de la société VOYAGES HORS DES SENTIERS BATTUS – HSB VOYAGES, exerçant sous la marque ATYPIK TRAVEL ORGANISATION, avant conclusion et signature du présent contrat, et les accepter dans leur intégralité, sans exception ni réserves.

A _____, le _____

(Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Le Client

Le Vendeur

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGES A FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise HSB VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise HSB VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. HSB VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST (l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité, par exemple un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (coordonnées du point de contact, y compris son nom, son adresse géographique, son adresse électronique et son numéro de téléphone) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de HSB VOYAGES. Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr>